



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 juin 2020

L'épidémie de dengue diminue. Continuons notre mobilisation !

Du 15 au 21 juin, 219 cas de dengue ont été confirmés à La Réunion. Bien que le nombre de cas continue de diminuer, la circulation du virus reste active dans 21 communes, principalement dans l'ouest et le sud de l'île. Le nombre de passages aux urgences et d'hospitalisations sont également en baisse. En cette période d'hiver austral, poursuivons nos efforts pour freiner la circulation de la dengue. La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé rappellent aux Réunionnais l'importance de se protéger de la dengue en mettant en œuvre les mesures essentielles de prévention : se protéger des piqûres de moustiques, éliminer les gîtes larvaires tout autour de son domicile, et consulter rapidement un médecin en cas de symptômes. Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue. En effet, avec 3 types de dengue présents sur le territoire, ces personnes peuvent de nouveau être infectées par le virus.

Situation épidémiologique au 30 juin 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les 15 derniers jours, 21 communes de l'île sont toujours concernées par l'épidémie de dengue.

L'ouest concentre 46% des cas, avec un principal regroupement de cas à Saint-Leu.

Dans le sud, le nombre de cas baisse (39 % de cas) mais avec un foyer de dengue principal à Saint-Pierre et une augmentation de cas au Tampon et à l'Étang Salé.

Dans le nord-est, la circulation du virus est localisée à Saint-André, à Saint-Benoit et à Sainte-Marie.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Sud

- **Saint-Louis** (la Chapelle, La Palissade, Plateau Goyaves, Larrey, La Pente Vacoas, la Rivière, Le Verval, Le Bois de Nèfles, Les Cocos, La Rivière, Cité Cocos, Petit Bon Dieu, Roches Maigres, Le Ruisseau Terres Rouges)
- **Saint-Pierre** (La Cafrine, Terre Sainte, La Ravine Blanche, Bassin Plat, Condé, Mont Vert les bas, La Vallée, Bois d'Olives, Ravine des Cabris, Sainte Céline, Chemin Stéphane, Concession, Grand Bois, Ligne Paradi, la Morière, Mahavel)
- **Les Avirons** (la Croix, Fond Maurice, Bois de Nèfles Cadet, Le Ruisseau, La Croix, Barouty)
- **L'Étang Salé** (La Ravine Sheunon, Pied des Roches, Bois de Nèfles Cadet, La Ravine Sèche les bas, La Roche des Oiseaux, Domaine Roche Carangue)
- **L'Entre-Deux** (La Mare, Le Bras Long)
- **Le Tampon** (La Plaine des Cafres, Le Dix-Neuvième, Trois Mares les hauts, Le Bras de Pontho, La Chatoire, Sarda Garriga, les 400, Le Bras Creux, Le Vingt-Troisième)
- **Saint-Joseph** (Manapany les bains, Centre-ville, Bois Noirs, Langevin, Le Plateau, Vincenzo)
- **La Petite Ile** (La Ravine du Pont, Le chemin Jessy)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 16 100 cas** autochtones confirmés
- **580 hospitalisations**
- **1 654 passages aux urgences**
- **13 décès** (dont 6 directement liés à la dengue)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Le Barrage, Lotissement Belle-vue, La Saline, Carosse, Saint-Gilles, Plateau Caillou, Fleurimont, la Baie, La Poudrière, La Grande Fontaine, le Ruisseau, Centre-ville, Bouillon, l'Etang, Cambaie, La Plaine, Le Bernica, l'Ermitage, Lotissement Gayette, Jacquot)
- **La Possession** (Pichette, Halte là, St Laurent, Sainte-Thérèse, Le Centre-Ville, le Camp Magloire, Le Vingt-Septième)
- **Saint-Leu** (Entre-Deux, Piton Saint-Leu, Le Butor, Bois de Nèfles Piton, le Portail, Maduran, Le Plate, Quatre Robinets, Cité Pêcheurs, Centre-ville, la Fontaine, Les Colimaçons, Stella, L'Etang, Grand Fond, Pointe des Châteaux, Dubuisson)
- **Le Port** (Cœur saignant, Cité 20 Décembre, Parc Boisé, Mondon, Usine EDF, Cotur, Rivière des Galets, 20 Décembre)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (La Grande Montée, Beaumont, Desbassyns, La Confiance les bas, La Rivière des Pluies)
- **Saint-Denis** (La Bretagne, Ilet la source, la Source, Sainte Clotilde, La Petite Ile, Saint Jacques, Vauban, la Trinité)
- **Sainte-Suzanne** (Sainte-Vivienne, Camp des Evis, Délices, Quartier Français, Bel Air)

Région Est

- **Saint-André** (Milles Roches, Cambuston, 100 Gaulettes, Lotissement SATEC Champ Borne)
- **Bras-Panon** (La Rivière du Mât, Les Avocats, Les Baies Roses)
- **Saint-Benoît** (Chemin Ceinture, Centre-Ville, Bourbier les hauts, Bras Canot, Bras Fusil, Saint-Anne, La Confiance)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions de démoustication jour et nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par les Réunionnais.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile (gîtes larvaires)** : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets...
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.



Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974